

Séance du 31 mai 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10 ; Suffrages exprimés : 10 présents + 2 procurations

Date de convocation : 23.05.2016 - Affichage : 23.05.2016

POUR : 12 , CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

L'an deux mille seize, le 31 mai à 20 heures le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MONTAIGU, sous la Présidence de Madame Dominique FOURNEL.

Présents : Mmes, M. : FOURNEL Dominique, BRENOT Adeline, BULART Frédéric, GANTOIS Marlène, IMMERY Arlette, LAROSA Maxime, LECLÈRE Anita, PROLA Marie-Pierre, TROUILLE Philippe, ZANIVAN Nicolas.

Absent excusé : CORAND Allan, WOIMENT Benjamin.

Absents : LAVALARD Gérard, PIRON Aurélie, PHILIPPOT Michaël,

Mme Anita LECLÈRE est désignée secrétaire de séance.

Éradication de 21 ballons fluorescents 3^{ème} tranche.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'Éradication de 21 ballons fluorescents Rues de la Cendrière, de la Glaux, de la Croisette, du Point du Jour, du Billon, Neuve, du Berceau, du Cimetière, lotissement Haut de la Gayenne, impasse du Boquet, et place du Berceau, 3^{ème} tranche.

Le coût total des travaux s'élève à **10 298,63€ HT**.

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **5 663,97 euros**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité 2016- TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE L'ÉTANG, RUE LOUIS, RUE DE LA FORGE, RUE NEUVE ET RUE DE LA CROISSETTE

Mme le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité 2016 pour des travaux de voirie a été acceptée par le Conseil Départemental pour un montant de 20 833.20 € .

Le montant total des travaux de réfection s'élève à 46 286.00 €. Le reste à charge de la commune de 25 462.80 € devra être financé sur le budget communal et les travaux devront être réalisés avant 2019.

Dépôt illégal d'ordures

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'avis à victime reçu de la Police de la circonscription de Laon concernant une affaire de dépôt d'objets ou d'ordures transportées à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé qui sera évoquée devant le Tribunal de Police à l'audience qui se tiendra très prochainement. L'auteur des faits est passible d'une grosse amende et d'un versement de dommages-intérêts à la commune.

Le conseil municipal approuve une pénalité sous forme d'amende et décide de ne pas réclamer de dommages-intérêts.

Modification du temps de travail d'un contrat CAE

Considérant l'absence prolongée de M. LECHKI et le surcroît de travail pour entretenir les espaces verts, le conseil municipal décide de porter le temps de travail d'un CAE à 35h.

Création d'un poste d'agent technique

Considérant l'obligation d'assurer le service périscolaire (TAP) et le besoin impératif de remplacer les agents communaux en cas d'absence des agents titulaires dans les services de la cantine, de l'école et administratif, le conseil municipal décide de proposer un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable (17h30/semaine) à l'agent qui était affecté à ces tâches mais en fin de droits de son contrat CAE.

Questions diverses :

-L'assurance a remboursé les dégâts sur un poteau d'éclairage public au Bois des Broches et déplore que les travaux de remplacement ne sont toujours pas effectués malgré les nombreuses relances à l'entreprise.

-La cabine téléphonique place de la Halle sera retirée avant le 31 décembre 2017.

-L'éducation nationale a signifié que sauf avis contraire de la municipalité, l'organisation des rythmes scolaires reste inchangée.

-Madame le Maire informe le conseil municipal de la prise de fonctions du nouveau Préfet de l'Aisne, Monsieur Nicolas BASSELIER.

-Le tirage du jury d'Assises 2017 aura lieu le 09 juin 2016.

-La réunion des maires du canton est programmée le 10 juin 2016.

-L'assemblée générale du Sporting Club de Montaigu aura lieu le 17 juin 2016.

-Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'agent communal titulaire n'a toujours pas repris le travail et que son absence depuis le 1^{er} février 2016 pose des gros problèmes d'organisation et notamment en cette période d'entretien des espaces verts. De plus, la vétusté du matériel de tonte entraîne des pannes fréquentes. L'acquisition d'un tracteur tondeuse est prévue en 2017 si nous obtenons les subventions espérées.

-Préparation de l'organisation de la fête communale et du 14 juillet.

- Les boîtes aux lettres sont en très mauvais état. La Poste remplace uniquement les boîtes détériorées. Il a été retrouvé une vingtaine de boîtes neuves (?) dans les ateliers communaux mais....sans clés !!

-D'après les prévisions l'installation de la fibre optique devrait débuter en 2017-2018. Ce progrès technique est une lourde charge pour la commune. Le financement est préconisé à raison de 11€/habitant sur 20 ans !